



République Démocratique du Congo
AGENCE CONGOLAISE DE L'ENVIRONNEMENT
Etablissement Public

« Prévenir et Atténuer les Risques Environnementaux et Sociaux pour un Développement Durable »



**RAPPORT DE MISSION DE SUIVI ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL
DES ACTIVITES DE LA SOCIETE KNCC SITUEE SUR LES PLATEAUX
DE BATEKE, SECTEUR DE BUKANGA LONZO, TERRITOIRE DE
KENGE, PROVINCE DU KWANGO EN REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE
DU CONGO.**

Monsieur Ir MOKWETI AYELI Hervé
Chef de Service

TABLE DES MATIERES

TABLE DES MATIERES	2
LISTE DES TABLEAUX	3
LISTE DES PHOTOS	3
RESUME EXECUTIF	4
I. INTRODUCTION	5
I.1. Contexte et Justification	5
I.2. Objet de la Mission	5
I.3. Composition de l'Equipe de la Mission	6
I.4. Approche Méthodologique	6
I.5. Résultat attendus (Livrables)	7
II. DEROULEMENT DE LA MISSION	7
II.1. Du Déplacement/Mouvement d'Experts commis vers la Société KNCC SAS.....	7
II.2. De l'Analyse documentaire	8
III. ANALYSE GLOBALE DE LA MISE EN ŒUVRE DES MESURES ENVIRONNEMENTALES.....	13
IV. FAIBLESSES CONSTATEES.....	13
V. RECOMMANDATIONS	14
V. CONCLUSION	15
VI. ANNEXES	16

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Composition de l'Équipe d'Experts de l'ACE	6
Tableau 2 : Composition de <i>KINCONGO NATURE CARBON COMPANY</i> (KNCC SAS en sigle),....	6
Tableau 3 : Approche méthodologique.....	6
Tableau 4 : Check-list des indicateurs de suivi du site de KNCC SAS / Bukanga lonzo Secteur	8
Tableau 5 : <i>Postes visités lors de la mission proprement dite</i>	11

LISTE DES PHOTOS

Photos 1 et 2 : images prises lors de la réunion technique sur le site du projet Kwango River.	8
---	---

RESUME EXECUTIF

Le présent rapport s'inscrit dans le cadre de l'appui du Projet d'Appui à l'Atteinte des Jalons (PAAJ) accompagne l'Agence Congolaise de l'Environnement (ACE) dans l'exercice de ses missions régaliennes de prévention, de contrôle et de suivi environnemental des projets de développement. Cet accompagnement s'inscrit dans le respect de la Loi n°11/009 du 09 juillet 2011 portant principes fondamentaux relatifs à la protection de l'environnement telle que modifiée et complétée par l'Ordonnance-Loi n°023/007 du 23 mars 2023, du Décret n°14/019 du 02 août 2014 fixant les règles de fonctionnement des mécanismes procéduraux de la protection de l'environnement ainsi que des textes réglementaires régissant les Études d'Impact Environnemental et Social (EIES).

Grâce à l'appui technique, institutionnel et opérationnel du PAAJ, l'ACE renforce ses capacités de surveillance, de contrôle de conformité environnementale et de suivi des engagements environnementaux et sociaux des promoteurs de projets sur l'ensemble du territoire national. Cette collaboration contribue également à l'amélioration de l'application de la réglementation environnementale, à la promotion de la transparence dans la gestion des ressources naturelles et à la consolidation des mécanismes de protection de l'environnement au bénéfice des populations congolaises.

Au mois de Juillet 2026, suivant l'Ordre de mission N°052/ACE/DG/LO/MK/2026 du 08 Juillet 2026 du Directeur Général de l'Agence Congolaise de l'Environnement, une équipe d'un Expert de l'Agence Congolaise de l'Environnement, a fait une descente dans les installations et plantations de la Société **KINCONGO NATURE CARBON COMPANY (KNCC SAS** en sigle), se trouvant dans les Plateaux de BATEKE, Secteur de BUKANGA LONZO, Territoire de KENGE, Province de KWANGO en République Démocratique Congo, afin d'effectuer une mission de Suivi Environnemental et Social , pour s'assurer de la mise en œuvre des mesures prescrites dans son Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES) contenues dans l'Etude d'Impact Environnemental et Social approuvée par l'ACE.

Pour ce faire, l'ACE s'est fait accompagner par Monsieur Taty **TANDALA KAKENZA**, Chef de Site KR conformément à la procédure administrative établie afin de veiller à la prise en compte de la protection de l'Environnement et le bien-être de la population de la Province de KWANGO.

I. INTRODUCTION

I.1. Contexte et Justification

Le présent rapport s'inscrit dans le cadre de l'appui du Projet d'Appui à l'Atteinte des Jalons (PAAJ) accompagne l'Agence Congolaise de l'Environnement (ACE) dans l'exercice de ses missions régaliennes de prévention, de contrôle et de suivi environnemental des projets de développement. Cet accompagnement s'inscrit dans le respect de la Loi n°11/009 du 09 juillet 2011 portant principes fondamentaux relatifs à la protection de l'environnement telle que modifiée et complétée par l'Ordonnance-Loi n°023/007 du 23 mars 2023, du Décret n°14/019 du 02 août 2014 fixant les règles de fonctionnement des mécanismes procéduraux de la protection de l'environnement ainsi que des textes réglementaires régissant les Études d'Impact Environnemental et Social (EIES).

Grâce à l'appui technique, institutionnel et opérationnel du PAAJ, l'ACE renforce ses capacités de surveillance, de contrôle de conformité environnementale et de suivi des engagements environnementaux et sociaux des promoteurs de projets sur l'ensemble du territoire national. Cette collaboration contribue également à l'amélioration de l'application de la réglementation environnementale, à la promotion de la transparence dans la gestion des ressources naturelles et à la consolidation des mécanismes de protection de l'environnement au bénéfice des populations congolaises.

Ainsi, considérant la place qu'occupe l'activité 7.1.3 dans la PTBA 2025 et 2026 de ACE avec PAAJ, relative au suivi et contrôle environnemental des PGES des études environnementales et sociales en tant que l'un des jalons prioritaires pour la task force ACE, l'idéal serait de programmer cette activité ensemble avec la contre vérification des données de terrain pour renforcer les missions de contrôle de l'ACE.

La mise en œuvre et l'exploitation des différentes installations et plantations de la Société KNCC SAS ont été couvertes par une Etude d'Impact Environnemental et Social, en sigle EIES. Suivant l'Ordre de mission N°052/ACE/DG/LO/MK/2026 du 08 Juillet 2026 du Directeur Général de l'Agence Congolaise de l'Environnement, une équipe d'un Expert de l'Agence Congolaise de l'Environnement, a fait une descente dans les installations et plantations de la Société **KINCONGO NATURE CARBON COMPANY (KNCC SAS en sigle)**, se trouvant dans le Secteur de BUKANGA LONZO, Province de Kwango en RD Congo, afin d'effectuer une mission de Suivi Environnemental et Social.

La société KNCC SAS, est une société de droit congolais, ayant son siège social dans l'Immeuble « Infinity Center », Bureau 602, sur l'Avenue Pierre MULELE au n°17, dans la Commune de la Gombe, Ville-Province de Kinshasa, en RDC, avec comme objet social la conservation de la nature et de la biodiversité.

Cette mission est organisée dans la province forestière pour assurer le suivi environnemental et la contre vérification de données de terrain en rapport avec les normes environnementales en relation avec le processus REDD+.

Pour ce faire, l'ACE s'est fait accompagner par le Chef de Site KR afin de veiller à la prise en compte de la protection de l'Environnement et le bien-être de la population de la Province de KWANGO.

I.2. Objet de la Mission

La mission assignée à l'Expert dépêché sur terrain, a consisté notamment à :

- ✓ Vérifier l'évolution de l'état de l'environnement ainsi que l'efficacité des mesures de prévention, d'atténuation, de compensation et des autres dispositions préconisées ;
- ✓ Recommander des nouvelles mesures en cas de gap observé ;
- ✓ Recueillir les données de terrain et les confronter avec les normes environnementales du secteur.

I.3. Composition de l'Equipe de la Mission

L'équipe d'Experts désignée pour cette mission était constituée d'une personne dont le nom et fonction est reprise dans le tableau ci-dessous :

Tableau 1 : Composition de l'Équipe d'Experts de l'ACE

N°	Noms	Fonction	Affectation
01	Monsieur MAKWETI AYELI Hervé	Chef de Service	ACE/DG

Il s'ajoute de celle-ci l'équipe de la Société **KINCONGO NATURE CARBON COMPANY (KNCC SAS en sigle)** dans le secteur de BUKANGA LONZO, composée de la personne dont le nom et fonction suivent :

Tableau 2 : Composition de KINCONGO NATURE CARBON COMPANY (KNCC SAS en sigle),

N°	Noms	Fonction	Affectation
01	Monsieur Taty TANDALA KAKENZA	Chef de Site	KNCC/BUKANGA LONZO/KWANGO

I.4. Approche Méthodologique

En vue d'atteindre les objectifs les assignés, l'Expert dépêché s'est proposé une approche méthodologique en commun accord avec le Chef de site KR s'articulant en deux principales étapes suivantes :

Tableau 3. Approche méthodologique

N°	ETAPE	CONSISTANCE
Jour 1	Réunion d'ouverture	<p>Dès l'arrivée :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Présentation de l'Expert aux autorités politico-administratives et de la Police Nationale Congolaise du secteur de Bukanga Lonzo ; ✓ Réunion technique d'ouverture de la mission avec le Chef de site de la société KNCC SAS ; ✓ Recueillir les données existantes et leur localisation (renseignements généraux, travaux initiés, description des infrastructures et plantations) ; ✓ Convenir et/ou Fixer le planning de visite in situ sur les différentes plantations faisant l'objet du suivi environnemental et social ;

		Procéder à l'analyse documentaire du support recueilli (EIES) sur le site et les documents à trouver à Kinshasa.
Jours 2,3 et 4	Suivi environnemental et Social proprement dit	
		<ul style="list-style-type: none"> ✓ Faire les constats ✓ Recueillir les impacts réels ; ✓ Identifier les points faibles ; ✓ Faire une première évaluation des impacts ; ✓ Identifier les actions d'amélioration immédiates et les objectifs correspondants ; ✓ Procéder à des entrevues du personnel œuvrant au sein des installations et plantations de la société ;
		✓ Tenue de la réunion de clôture avec le Chef de site

I.5. Résultat attendus (Livrables)

Les résultats attendus dans le cadre de la présente mission sont :

- ✓ Constater l'évolution de l'état de l'environnement ainsi que l'efficacité des mesures d'atténuation et des autres dispositions préconisées vérifiées ;
- ✓ Proposer des nouvelles recommandations en vue de combler les gaps formulés ;
- ✓ Collecter les données environnementales et les nouvelles recommandations ;
- ✓ La délivrance de l'Attestation du Respect des Obligations Environnementales et Sociales "AROES" au profit de la Société KNCC SAS.

Les livrables attendus de cette mission sont les suivants :

Deux rapports distincts : un rapport suivi environnemental a déposé à l'ACE et un autre rapport au FONAREDD. Pour l'ensemble de ces rapports les livrables complémentaires sont les Liste de présence des personnes techniques rencontrées ainsi que les photos de terrain.

II. DEROULEMENT DE LA MISSION

En lien avec le point I.4 sur l'approche méthodologique adoptée, le déroulement de la mission a été rendu manifeste par :

II.1. Du Déplacement/Mouvement de l'Expert commis vers la Société KNCC SAS

En date du 31 Juillet 2026 dans la matinée l'Expert de l'ACE a effectué un déplacement du Siège Social de l'Agence vers le site d'exploitation de la Société KNCC SAS se trouvant dans le secteur de BUKANGA LONZO, dans la Province de KWANGO. Par ailleurs, les Responsables de la société concernée ont été avisés de s'apprêter quant à ce.

Arrivé à BUKANGA LONZO Secteur où est installé le projet Kwango River vers 15h54, le 31 Juillet 2026, il s'est tenu le jour même une réunion technique d'ouverture dans l'enceinte de la fondation, suivi d'une réunion avec tous les responsables des ouvriers sur le site de la société KNCC SAS.



Photos 1&2 : images prises lors de la réunion technique sur le site du projet Kwango River.

Cette réunion technique d'ouverture avait pour objet de créer un climat de bonne collaboration entre l'inspecté (KNCC SAS) et l'Expert de l'ACE en vue de faciliter le déroulement dudit suivi de la mise en œuvre des mesures in situ. Cette réunion a permis de faire un tour d'horizon sur les différents indicateurs nécessaires et des zones de vérification conformément au check-list ayant servi de guide pour l'Expert de l'ACE. Elle a duré substantiellement ± 35 minutes et a porté sur :

- ✓ la présentation de l'Expert commis pour la dite mission ;
- ✓ la prise de parole du Chef de site de KNCC afin de présenter l'objectif dudit suivi, qui vise à :
 - vérifier l'évolution de l'état de l'environnement ainsi que l'efficacité des mesures de prévention, d'atténuation, de compensation et des autres dispositions préconisées ;
 - recommander des nouvelles mesures en cas de gap observé ;
 - recueillir les données de terrain et les confronter avec les normes environnementales du secteur.
- ✓ la convenance des zones à visiter in situ ;
- ✓ la planification des itinéraires dans l'enceinte de la concession ;

II.2. De l'Analyse documentaire

L'unique document ayant servi de repère utilisé comme outil de travail n'était rien d'autre que l'Etude d'Impact Environnemental et Social et Plan de Gestion Environnementale et Sociale du site dont question, une analyse exploratoire a été effectuée aux fins de soutenir les indicateurs de suivi en fonction des plantations et installations de la société à visiter. L'essentiel d'information capturée de cette analyse se trouve être rapportée dans le check-list ci-dessous :

Tableau 4 : Check-list des indicateurs de suivi du site de KNCC SAS / Bukanga lonzo Secteur.

N°	Zone à Inspecter	Eléments de L'environnement à inspecter	Indicateurs d'état	Indicateurs d'impacts	Indicateurs de résultats	Dispositifs de vérification	Commentaires
----	------------------	---	--------------------	-----------------------	--------------------------	-----------------------------	--------------

01.	– Les plantations (2023, 20204, 2025 et 2026)	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Le sol ; ✓ La végétation; ✓ État général des acacias (croissance, vigueur) ; ✓ Présence d'arbres morts ou malades ; ✓ Espèces envahissantes ou indésirables ; ✓ Insectes nuisibles ; ✓ Présence de cours d'eau, mares ou zones humides ; ✓ La faune ; ✓ Les activités humaines; ✓ Des pistes et pare-feu ; ✓ Conflits avec les activités agricoles ou pastorales voisines 	<ul style="list-style-type: none"> - Atmosphère, - santé des populations végétales, - personnel, - accident de service 	<ul style="list-style-type: none"> - risque d'incendie ; - risque d'accident de service 	– Appréciation qualitative de la technologie mise en place pour minimiser le risque de pollution ou d'incendie ;	<ul style="list-style-type: none"> - Surveillance anti-incendie ; - Panneaux de signalisation du danger ; - Explosimètre ; - Le rapport sur l'état de l'évolution des plantations 	<ul style="list-style-type: none"> - Des mesures de lutte anti-incendie sont utilisées ; - Des moyens de communication fournis aux gardiens ; - Des gardiens sont placés dans toutes les plantations ; - Des para feux sont construits ; - Absence des EPI lesquels ont été pillés par les MOBONDO.
02.	– Les Campements des ouvriers	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Sécurité et ✓ santé 	<ul style="list-style-type: none"> – santé du personnel, – accident de service. 	– Risque de pollution atmosphérique, du sol, des maladies et d'incendie	– Appréciation qualitative de la logement ; - le risque de pollution des maladies ou d'incendie ;	<ul style="list-style-type: none"> - Panneaux de restriction ou de signalisation du danger ; - Le rapport sur l'état de santé des ouvriers 	<ul style="list-style-type: none"> - Les mesures mises en évidence sont prises en compte par la société notamment : <ul style="list-style-type: none"> ✓ les rations alimentaires ; ✓ le contrat signé l'hôpital secondaire pont Kwango ; ✓ l'eau potable ; ✓ des installations sanitaires ; ✓ les logements ; ✓ un jardin potager ; etc.
03.	– La pépinière	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Sol, ✓ eau, ✓ lumière, ✓ température, ✓ humidité, ✓ vent, ✓ infrastructure , ✓ ravageurs et maladies. 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Taux de survie, ✓ vigueur, ✓ croissance, ✓ coloration des feuilles, ✓ absence de maladies 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Taux d'érosion, dégradation ou contamination du sol ; ✓ Niveau de pollution de l'eau ; ✓ consommation d'eau, modification de la qualité de l'eau ; ✓ Nombre d'espèces végétales conservées ou introduites, évolution 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Nombre de plants produits Plants/an ; ✓ Taux de germination des semences ; ✓ Nombre de plants sains et conformes ; ✓ Taux de survie des plants en pépinière ; ✓ Hauteur moyenne des plants ; ✓ Nombre de plants distribués ou mis en terre ; ✓ Superficie 	<ul style="list-style-type: none"> - Registre de production et de suivi des plants - Fiches d'inspection de la pépinière - Visites de terrain et contrôles physiques - Analyses du sol et de l'eau - Registre des intrants et des traitements phytosanitaires - Fiches de distribution et de plantation - Photographies géo référencées et relevés GPS - Rapports mensuels ou trimestriels de suivi - Contrôles par le responsable de la pépinière ou un agent 	<ul style="list-style-type: none"> - L'état actuel de la pépinière visitée lors de la descente sur le site indique cette dernière dispose : <ul style="list-style-type: none"> ✓ D'une capacité de production suffisante des plants ; ✓ des infrastructures dignes ; ✓ de la disponibilité permanente de l'eau ; ✓ des bonnes pratiques de gestion des déchets ; ✓ des intrants nécessaires ; ✓ des registres de

				de la diversité biologique ; ✓ Taux de survie des plants après transplantation, superficie végétalisée ; ✓ Quantité de déchets produits et pourcentage de déchets valorisés ; etc.	reboisée avec les plants produits ; ✓ Nombre de personnes formées aux techniques de pépinière ; ✓ Nombre d'emplois créés par la pépinière	technique - Audits ou évaluations externes	production et de suivi des plants après leur mise en terre ; etc.
04.	- Le bâtiment administratif	✓ Qualité de l'air et ventilation ; ✓ Temperature et humidité ; ✓ Niveau de bruit ; ✓ Éclairage ; ✓ Qualité et disponibilité de l'eau ; ✓ Gestion des déchets ; ✓ Gestion des eaux usées ; ✓ Hygiène des sanitaires ; ✓ Sécurité incendie; etc.	✓ Etat général de la structure du bâtiment ; ✓ Etat de la toiture et absence de fuites ; ✓ Etat des murs et plafond ; ✓ Etat de la ventilation ; ✓ Etat de l'éclairage ; ✓ Disponibilité de l'eau potable ; ✓ Etat de la gestion des déchets ; ✓ Etat des dispositifs de sécurité incendie ; etc.	✓ Consommation annuelle d'eau ; ✓ Quantité d'eaux produites ; ✓ Quantité de déchets générés ; ✓ Niveau de pollution de l'air intérieur ✓ Niveau de nuisance sonore ; ✓ Surface de sol imperméabilisée ; ✓ Nombre d'incidents ou accidents ; etc.	✓ % de bureaux fonctionnels ; ✓ % de sanitaires fonctionnels et propres ; ✓ % de points d'eau fonctionnels ; ✓ % de déchets correctement collectés et évacués ; ✓ % d'équipements de sécurité incendie fonctionnels ; ✓ % de locaux respectant les conditions d'hygiène ; ✓ % d'occupants satisfaits des conditions de travail ; ✓ Nombre d'interventions de maintenance réalisées/an ; ✓ Nombre d'accidents ou incidents/an ; ✓ % de réduction de la consommation d'eau et d'énergie.	- Inspection visuelle, rapport technique ; - Inspection des fissures, infiltrations et dégradations ; - Registre de maintenance ; - contrôle des installations ; - Registre des déchets, contrôle du stockage et de l'évacuation.	- le bâtiment administratif de la société KNCC SAS est bien tenu.

Les postes et/ou unités ayant fait l'objet de la visite sont ceux pris en compte dans le check-list en connivence avec le PGES ainsi que d'autres installations non renseignées dans l'Etude d'Impact Environnemental et Social se trouvant dans la concession de la Société dont le condensé est rapporté dans le tableau ci-dessous :

Tableau 5 : Postes visités lors de la mission proprement dite

Zone à inspecter	Cible environnement al susceptible d'être affecté	Impacts probable	Mesures mise en oeuvre	Constats faits / Commentaires	mesures proposes
1. Les plantations (2023, 20204, 2025 et 2026)	sol, air, faune, végétation, sécurité, activités humaines	Altération de la qualité et pollution du sol, de l'eau, de l'air et des zones humides,	<ul style="list-style-type: none"> limiter le défrichement au strict minimum tout en préservant les espèces endogènes existantes ; créer des plantations à préserver la biodiversité existante en particulier dans les forêts galeries, les savanes boisées denses et les zones humides ; des campagnes de sensibilisations à la préservation / gestion de la biodiversité ou encore des campagnes de sensibilisation des effets néfastes des feux de brousses seront menées auprès des populations locales avoisinant le Projet ; etc. 	<p>Sur l'ensemble des plantations depuis 2023 à 2026, des nombreuses mesures sont mises en œuvre, notamment celles liées à la sécurité et à la préservation des cibles environnementales susceptibles d'être affectées par les activités des plantations.</p> <p>Il y a lieu de noter la présence des gardiens dans toutes les plantations, dotés des appareils de communication. Aucune pollution du sol n'est à signaler ni sur les zones humides ni sur les cours d'eau.</p> <p>La végétation sur le site est d'une qualité jugée meilleur au regard de l'évolution et de la croissance des essences plantées.</p>	- Des mesures déjà proposées sont d'application sur l'ensemble des plantations de 2023-2025 et recommande aux responsables de la société d'en faire autant pour la plantation de 2026 dont les travaux sont en cours de réalisation.
2. Les Campements des ouvriers	Santé et sécurité	<ul style="list-style-type: none"> Risque d'incendie , de blessures, de maladies 	<ul style="list-style-type: none"> - des campagnes de sensibilisation auprès des agents (documents, dépliants, affiches, etc.) ; - Mener des actions concertées avec les agents de programme national de lutte contre le VIH SIDA, des services, associations et ONG locales actives dans le domaine de la prévention des MST et la promotion de la santé ; - Mettre à la disposition des travailleurs des préservatifs et leur en informer de la - Afficher les consignes de sécurité sur le chantier ; - Sensibiliser le personnel de campement sur les mesures de sécurité. 	<p>Au stade actuel, aucun cas de risque d'incendie n'a été documenté ;</p> <p>Des cas de pillage par les MOBONDOS sont à signaler au niveau du campement. Ce qui a conduit au vol des volailles et des nombreux autres objets collectifs et individuels.</p> <p>Le campement est fourni en énergie solaire et de l'eau de forage, les ouvriers ont leur portion alimentaire régulière. Ils disposent des installations sanitaires.</p>	Rétablir les infrastructures détruites par les MOBONDOS et doter les ouvriers des équipements pillés par le phénomène de triste mémoire.

3. La pépinière	Sol, eau, santé	Risque de développement des maladies, de la pollution du sol et de l'eau	- Veiller à la qualité de l'eau et du sol, des semences, des pesticides, de la disponibilité des matériels aratoires,	La pépinière est dotée des équipements aratoires de bonne qualité (des bacs de semis avec des poquets, des six citernes de 3.000 litres chacun, d'une citerne de 100 m ³). 3.000.000 des plants de bonne qualité sont à trouver actuellement dans la pépinière. Il est à signaler un déficit des certains équipements dont les gans, les bottes, les combinaisons, etc.	- Doter tous les ouvriers des EPI en rapport avec leur tâche.
4. Le bâtiment administratif	Air, sécurité et santé	Risque de pollution de l'air par la présence des déchets, risque d'incendie	La mise en place des dispositifs anti-incendie dans toutes les installations, des dispositifs de lavage des mains, des poubelles, d'un point de rassemblement, des toilettes, des boites aux lettres,	Toutes les mesures préconisées sont bien visibles dans tous les locaux et à l'extérieur.	Maximiser les mesures mises en place.
5. La maison des cadres	Sécurité et santé des occupants	Risque de vol, des incendies et des maladies	Maintenance et entretien à fréquence régulière de la maison et de tous les équipements connexes. Fourniture en eau et en électricité. Présence des agents de garde.	La maison est occupée par le Chef de site et est fournie en eau stockée dans une citerne. La cours de la maison est bien entretenue. Les agents de garde sont à quelques mettre de la maison où se trouve une barrière.	Maximiser les mesures mises en place afin de garantir la santé et la sécurité des occupants.
6. La base technique /Garage	Air, sol, santé et sécurité	- Risque de pollution de l'air, du sol, d'incendie et des maladies dues à l'exposition aux produits dangereux	- Récupération et stockage dans des futs étanches des huiles de vidange - Paver les espaces de stockage des produits dangereux (pneus usés, batteries abimées, filtres, etc.) - Des conteneurs servant des magasins techniques	- Bonne gestion des produits dangereux ; - Présence des pneus dans des endroits non appropriés ; - Un espace pavé à ces fins ; - Aucune trace des hydrocarbures sur le sol ; - Présence des huiles usées, des pièces des véhicules, des batteries, filtres bien rangés.	Maximiser les mesures déjà efficaces. Signer un contrat avec une firme spécialisée dans l'évacuation et le traitement des déchets.
7. Infrastructure s routières	sécurité	Risque d'accident de circulation	Etablir un plan de circulation ; S'assurer de la bonne formation des conducteurs ; Effectuer un entretien adéquat et des essais réguliers pour réduire la défaillance des freins des engins ; aménager et effectuer des entretiens réguliers des pistes	Toutes les pistes dans le site sont quasiment entretenues et dégagées avec des plans de circulation clairs. La présence des traces des points chauds laissés pendant la saison de pluie.	Maximiser les mesures en application afin d'assurer la sécurité lors de la circulation des engins sur le site.

III. ANALYSE GLOBALE DE LA MISE EN ŒUVRE DES MESURES ENVIRONNEMENTALES

Après la ronde effectuée sur les différentes unités de la société, l'Expert a constaté que les mesures d'atténuation contenues dans le PGES sont diversement appliquées. Car on note :

1. Mesures Appliquées à ± 80 % :

- Le port obligatoire des EPI ;
- Le respect des règles de sécurité relatives à l'exploitation, aux travaux et à la circulation ;
- L'installation des extincteurs et kits anti-incendie dans les différentes installations de la Société ;
- La présence d'une trousse de secours ;
- La présence des poubelles ;
- La présence des boîtes aux lettres ;
- Les moyens de communication ;
- La sensibilisation de l'ensemble du personnel dans l'observance stricte des mesures de lutte contre la propagation du VIH/sida et des IST étant donné la présence d'une main d'œuvre aussi importante composée des personnes de différents sexes dans une même concession ;
- La sensibilisation du public sur les différentes thématiques ;
- La présence des installations sanitaires.

2. Mesures Non encore appliquées :

- Le dégagement des différents débris métalliques, carcasse des véhicules, moteurs déclassés, équipements, engins et autres éléments autrefois utilisés du fait de sa désaffectation afin d'améliorer l'aire de travail, et d'éviter le risque de collision en cas de circulation ou d'une situation nécessitant un déplacement rapide ;
- Le port obligatoire de badges d'identification et des Stop Card reprenant les consignes de sécurité à observer dans la concession ;
- La mise en place d'un service astreinte pour des éventuels cas d'urgence, la restauration des travailleurs à travers un horaire de travail bien défini et la mise en place d'un plan d'urgence et de sécurité ;
- Le contrat dûment signé avec une firme spécialisée dans l'évacuation, le traitement et l'élimination des déchets dangereux ;
- La gestion et l'évacuation des déchets spécialement les déchets dangereux et débris divers (tous types) ;
- Le rapport annuel de la surveillance environnementale par l'Expert en charge de l'environnement sur l'état du site.

IV. FAIBLESSES CONSTATEES

Le site de la Société KNCC SAS objet de la Mission se trouve sur les plateaux de Batéké, dans le Secteur de BUKANGA-LONZO, Territoire de KENGE, Province du KWANGO, en RDC.

De la visite effectuée, quelques faiblesses sont à relever :

- ✓ la présence dans certains endroits non appropriés des pneus ;
 - ✓ l'absence des routes aménagées ;
-

- ✓ l'absence d'un chargé de HESQ ;
- ✓ l'absence des rapports de surveillance environnementale ;
- ✓ la présence des déchets dangereux (pneus et huiles souillées) sur le site ; etc.

V. RECOMMANDATIONS

L'Expert de l'Agence Congolaise de l'Environnement en mission, n'a pas hésité de formuler les recommandations suivantes pour la gestion rationnelle et durable des éléments des composantes environnementales affectés par les activités de la société KNCC SAS :

- ✚ Bien aménager toutes les pistes dans la concession afin de favoriser la circulation et créer des canalisations d'eau ;
 - ✚ Créer et aménager un espace de stockage des déchets ;
 - ✚ Eviter tout abandon des déchets sur le site ;
 - ✚ Dégager toute gêne visuelle émanant des carcasses de véhicules et débris métalliques déclassés ;
 - ✚ Mettre en place des consignes et règles de sécurité et veiller à l'observance de ces dernières ;
 - ✚ Signer un contrat avec une firme spécialisée dans l'évacuation, le traitement et l'élimination des déchets produits par la Société ;
 - ✚ Respecter le calendrier d'entretien de tous les équipements, matériels, des Kits anti-pollution, anti-incendie pour éviter tout éventuel dysfonctionnement.
-

VI. CONCLUSION

L'analyse sur les constats faits in situ, se fonde essentiellement sur trois aspects que sont la nature et la disponibilité de l'information pourvue par le Chef de site de la Société KNCC SAS située sur les plateaux de Batéké, dans le Secteur de BUKANGA-LONZO, Territoire de KENGE, Province du KWANGO, en RDC, les faits observés sur terrain et les informations rapportées dans l'EIES.

Eu égard à la mise en œuvre des mesures d'atténuation tendant à minimiser les impacts négatifs identifiés dans l'exploitation des activités de ce site en rapport avec celles préconisées dans le PGES et au regard de la technologie et des méthodes utilisées ainsi que des dispositions spéciales prises en vue d'en réduire à un seuil tolérable les incidences des activités sur l'environnement, il est important de souligner qu'actuellement, il y a lieu de créer un poste de chargé de la gestion des aspects environnementaux de la Société à travailler avec professionnalisme afin de remplir sa mission. A ces jours, bon nombre d'impacts environnementaux négatifs sont quasiment perceptibles, étant donné que les mesures d'urgences et de sécurités prises sont efficaces. Néanmoins, il y a lieu de souligner que quelques problèmes restent pendents sur la prise en compte des paramètres relatifs à la gestion des déchets en l'occurrence les déchets dangereux et autres (tous types), lesquels demeurent une épine à résoudre.

La mission de suivi de la mise en œuvre du PGES n'a pas connu beaucoup de difficultés, même en l'absence d'un chargé HESQ qui doit s'occuper des questions environnementales et chargée de l'application du plan d'urgence et de sécurité et des questions techniques.

En sus, les dispositions prises sur le plan environnemental et social en rapport avec les sauvegardes environnementales et sociales dans la concession de la société KNCC SAS ont été trouvées à un niveau moyennement satisfaisant pour des raisons évoquées ci-haut.

Sur ce, l'Expert diligenté par l'ACE sur le site du projet Kwango River ne trouve aucun inconvénient pour que l'Agence Congolaise de l'Environnement (ACE) délivre une Attestation du Respect des Obligations Environnementales et Sociales « AROES » en faveur de la Société, laquelle Attestation est conditionnée à la prise en compte de toutes les recommandations formulées supra.

Fait à Kinshasa, le 22/07/2026

Pour la Mission

Ir. MOKWETI AYELI Hervé,

Chef de Service

VII. ANNEXES

Annexe-1 : Copie de l'Ordre de mission de l'Agence Congolaise de l'Environnement

Annexes 2 : Photos prises sur le site du projet Kwango River



Photo 5 : vue du bâtiment administratif Photo 6 : le chef de site donne des explications à l'Expert de l'ACE



Photos 7 et 8 : l'Expert de l'ACE lors de la visite de la plantation de 2025 et devant la citerne de carburant de la

société



Photos 9&10 : es vue du générateur électrique et ses dispositifs d'alimentation



Photos 11&12 : vue de la pépinière et des citernes servant à stocker les eaux pour l'arrosage



Photos 13&14 : Vue de la maison des cadres et ses dispositifs de stockage d'eau



Photos 14&15 : vue de l'Expert de l'ACE et le Chef de site avec les gardiens des plantations de 2024



Photos 16&17 : vue des déchets dangereux stockés et l'Expert de l'ACE, le Chef de site et le Chef de garage



Photos 18&19 : vue de campement des ouvriers installé à côté de la pépinière



Photos 20&21 : vue intérieur et extérieur des installations hygiéniques



Photos 22&23 : Expert en visite de la plantation et les poubelles sur le site



Photos 24&25 : le dispositifs de lavage de mains, l'extincteur et l'appareil de communication des agents des sécurité

N°/Réf. :/FONAREDD/EXPERT S/SON/KWR/2026

Kinshasa, le

TERMES DE REFERENCE POUR TROIS MISSIONS DE SUIVI ENVIRONNEMENTAL ET DE CONTRE VERIFICATION DES DONNÉES DE TERRAIN PAR LES SERVICES COMPÉTENTS (TSHOPO, TSHUAPA, KWANGO et EQUATEUR)

1. CONTEXTE ET JUSTIFICATION GÉNÉRALE

Dans le cadre de son appui au renforcement de la gouvernance environnementale en République Démocratique du Congo, le Projet d'Appui à l'Atteinte des Jalons (PAAJ) accompagne l'Agence Congolaise de l'Environnement (ACE) dans l'exercice de ses missions régaliennes de prévention, de contrôle et de suivi environnemental des projets de développement. Cet accompagnement s'inscrit dans le respect de la Loi n°11/009 du 09 juillet 2011 portant principes fondamentaux relatifs à la protection de l'environnement, du Décret n°14/019 du 02 août 2014 fixant les règles de fonctionnement des mécanismes procéduraux de la protection de l'environnement ainsi que des textes réglementaires régissant les Études d'Impact Environnemental et Social (EIES).

Grâce à l'appui technique, institutionnel et opérationnel du PAAJ, l'ACE renforce ses capacités de surveillance, de contrôle de conformité environnementale et de suivi des engagements environnementaux et sociaux des promoteurs de projets sur l'ensemble du territoire national. Cette collaboration contribue également à l'amélioration de l'application de la réglementation environnementale, à la promotion de la transparence dans la gestion des ressources naturelles et à la consolidation des mécanismes de protection de l'environnement au bénéfice des populations congolaises.

Ainsi, considérant la place qu'occupe l'activité 7.1.3 dans la PTBA 2025 et 2026 de ACE avec PAAJ, relative au suivi et contrôle environnemental des PGES des études environnementales et sociales en tant que l'un des jalons prioritaires pour la task force ACE, l'idéal serait de programmer cette activité ensemble avec la contre vérification des données de terrain pour renforcer les missions de contrôle de l'ACE.

Ces missions sont organisées dans quatre provinces forestières pour assurer le suivi environnemental et la contre vérification de données de terrain en rapport avec les normes environnementales en relation avec le processus REDD+.

2. OBJECTIFS GÉNÉRAUX DES MISSIONS

Ces missions visent à s'assurer de la prise en compte des mesures de sauvegardes environnementales et sociales dans l'exécution des projets et assurer la contre vérification des données de terrain.

Les objectifs visés sont les suivants :



1. Vérifier l'évolution de l'état de l'environnement ainsi que l'efficacité des mesures de prévention, d'atténuation, compensation et des autres dispositions préconisées ;
2. Recommander des nouvelles mesures en cas de gap observé ;
3. Recueillir les données de terrain et les confronter avec les normes environnementales du secteur.

3. MÉTHODOLOGIE DES MISSIONS

Concernant les missions de Suivi environnemental, les actions à poser se déclinent comme suit :

Au début de la mission, le PGES du projet concerné sera imprimé et étudié par les missionnaires. Une réunion de concertation avec les responsables de ces entreprises sera organisée à Kinshasa pour une meilleure coordination de la mission sur terrain.

Une fois en province, et après les civilités auprès des autorités, les missionnaires vont avoir les échanges avec les responsables de l'entreprise concernée. Ces échanges porteront sur :

- Avec le Responsable Environnement (RE) : confrontation des documents (rapports de surveillance) sur le respect de normes ;
- Visite in situ des installations de l'entreprise : observation des installations et des actions ou activités de l'entreprise en lien avec les mesures préconisées ;
- Debriefing avec les Responsables de l'entreprise : Faire l'évaluation de principaux constats et formuler les recommandations.

En rapport avec les missions de contre vérification de données, les missions vont rencontrer la coordination provinciale de l'environnement développement durable et nouvelle économie du climat afin de collecter les données environnementales disponibles. Ces données seront confrontées avec la base disponible à la Direction des Inventaires et Aménagement Forestier (DIAF) à Kinshasa.

Provinces	Suivi environnemental	Contre vérification des données
TSHOPO	PHC (Plantation des Huileries du Congo) à Lukutu et Lokumete	Coordination provinciale Environnement Direction provinciale ACE
KWANGO	KNCC (Kin Congo Nature Carbone Company) à Kenge	Coordination provinciale Environnement
TSHUAPA	KNCC (Kin Congo Nature Carbone Company) à Baulu	Coordination provinciale Environnement
EQUATEUR	PHC (Plantation des Huileries du Congo) à Boteka	Coordination provinciale Environnement Direction provinciale ACE



4. RESULTATS ATTENDUS ET LIVRABLES

Les résultats attendus sont les suivants :

1. L'évolution de l'état de l'environnement ainsi que l'efficacité des mesures d'atténuation et des autres dispositions préconisées vérifiées
2. Nouvelles recommandations en vue de combler les gaps formulés ;
3. Données environnementales collectées et les nouvelles recommandations formulées

Les livrables attendus de cette mission sont les suivants :

Deux rapports distincts : un rapport suivi environnemental et un rapport de contre vérification. Pour l'ensemble de ce rapport les livrables complémentaires sont les Liste de présence des personnes techniques rencontrées ainsi que les photos de terrain.

5. PARTIES PRENANTES

- ✓ Promoteurs d'entreprises contrôlées ;
- ✓ Responsables environnement de l'entreprise ;
- ✓ Autorités locales du milieu des projets ;
- ✓ Communautés locales ;
- ✓ Populations riveraines aux projets ;
- ✓ Peuples autochtones

6. DURÉE DES MISSIONS

Chaque mission sera réalisée sur une période des sept jours ouvrables.

Missionnaires

Nombre des ordres de missions : 4

Nom	Lieu de la mission	Nbr/per	Frequence
• Mukweti Herve	Kenge, province Kwango) KNCC (Kin Congo Nature Carbone Company)	1	•
• Kyangazi Widilwa Richard	Lukutu et Lokumete	2	•



• Opeta ashema Nicole	province de la TSHOPO PHC (Plantation des Huileries du Congo) à		
• Kadiambi Bakadi Gaston • Thomas Mpiana Bululu	KNCC (Kin Congo Nature Carbone Company) à Baulu	2	•
• Christian Masamba • Jim Lama	Bandaka PHC (Plantation des Huilleries du Congo) à Boteka	2	•
Nombre		7	•

Date départ : open

Retour : open

Imputation : A charge de la FONAREDD

Durée : 7 jours

Les objectifs

1. Vérifier l'évolution de l'état de l'environnement ainsi que l'efficacité des mesures de prévention, d'atténuation, compensation et des autres dispositions préconisées ;
 2. Recommander des nouvelles mesures en cas de gap observé ;
 3. Recueillir les données de terrain et les confronter avec les normes environnementales du secteur.
-